AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

FINANCER SES ÉTUDES? C'EST POSSIBLE!

Vous pouvez être admissible à des prêts et bourses si vous faites des études en formation professionnelle (DEP), au collégial (Cégep) et à l'université. Même si vous étudiez en Ontario, vous pouvez y être admissible.

Avant de faire une demande d'aide financière aux études

- Consultez les conditions d'admissibilité au programme d'aide sur le site suivant : www.afe.gouv.qc.ca

- Utilisez le simulateur de calcul; vous aurez une bonne idée du montant d'aide financière aux études auquel vous pourriez avoir droit. Avec cette simulation, vous pourrez ainsi mieux planifier vos études et élaborer votre budget.

Informations importantes

À partir de la mi-mai 2024 : Demande en ligne

Aller sur le site web www.afe.gouv.qc.ca, cliquer sur « Mon dossier d'aide financière ».

Consulter votre relevé de calcul

Quelque temps après avoir complété votre demande, vous recevrez votre relevé de calcul. Ce document vous informera, notamment, des montants de prêt et, s'il y a lieu, de bourse qui vous seront accordés.

Votre demande n'est pas renouvelée automatiquement.
Vous devez donc en faire une pour chaque année d'études.

Calcul de l'aide financière

Les dépenses admises

-

Les contributions (la vôtre, celle de vos parents ou de votre répondante ou répondant lorsque cela est applicable)

=

Les besoins financiers

Est-ce qu'il y a une date limite pour faire ma demande?

Vous pouvez habituellement remplir votre demande à partir du mois de mai en prévision de la prochaine année scolaire, qui s'échelonne du 1er septembre au 31 août.

Il n'y a pas de date limite pour compléter votre dossier, mais il est suggéré de le compléter au moins 6 semaines avant la rentrée scolaire, compte-tenu des délais de traitement.

Besoin d'aide?

Région de Québec : 418 643-3750

Région de Montréal : 514 864-3557

Canada et États-Unis (sans frais) : 1 877 643-3750

Heures d'ouverture (sauf les jours fériés)

Du lundi au vendredi (sauf le mercredi)

De 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Le mercredi

De 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

www.afe.gouv.qc.ca